

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 25

Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTE :

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°29/2020**

Date de la convocation du Comité syndical : treize mai deux mille vingt-six

Date de la séance du Comité syndical : vingt mai deux mille vingt-six

Membres présents :

M. Christian **BRUGERON**, M. David **SOULIE**, M. Christophe **CAYROCHE**, M. Franck **FONADE**, M. Patrick **CIPRIANI**, M. Noël **LAFOURCADE**, M. Fabrice **VIDAL**, M. Rémi **ANDRE**, M. Serge **CHAZALMARTIN**, M. Jérémy **PIC**, M. Jean-Paul **ITIER**, M. Éric **MALHERBE**, M. Alain **RAYNALDY**, Mme. Christine **VERLAGUET**, M. Alexandre **BENEZET**, M. Éric **PICARD**, Mme Nathalie **COUSERAN**, M. Bernard **VALERY**, M. Jean-François **ALAUX**, M. Jean-Pierre **COMBAL**, M. Léon **THEBAULT-MAVIEL**, M. Hubert **FONTAINE**, M. Jean-Paul **REMISE**, M. Michel **CASTANIER**, M. Jean-Louis **RECOUSSINES**

Absent avec procuration : Monique **FOURNIER** (pouvoir donné à Jean-Paul **REMISE**), Christian **POUGET**, (pouvoir donné à Hubert **FONTAINE**)

Nicolas **SALLES** (suppléant) pouvoir donné à Jean-Paul **ITIER**.

Tous les titulaires étant présents, ce pouvoir ne peut être comptabilisé.

Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

M. Sébastien **BANCAREL**, M. Guillaume **CANAR** (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel **FABRE** (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent **THOMAS** (Syndicat mixte Lot Dourdou), M. Lucas **SAWOSKO** (Syndicat Mixte Lot DOURDOU), Mme. Zoé **LEHENAFF** (Syndicat Mixte Lot DOURDOU), M Vincent **LAPEYRE** (Syndicat Mixte Lot DOURDOU), Mme. Lydia **ALDEBERT** (Syndicat Mixte Lot DOURDOU)

Secrétaire de séance : M. Léon **THEBAULT-MAVIEL**

OBJET : Administration générale – Élection des Vice-présidents

Le Président invite le comité syndical à procéder à l'élection des Vice-présidents. Il est rappelé que ces derniers sont élus selon les mêmes modalités que le Président (CE 3 juin 2009 – Communauté d'agglomération du Drouais).

15.1 Election du 1^{er} Vice-président :

Monsieur Éric **PICARD** demande à l'assemblée s'il y a des candidats. Monsieur David **SOULIE** délégué titulaire de la Communauté de communes Cœur de Lozère est candidat. Monsieur Éric **PICARD** constate qu'il n'y a pas d'autres candidats.

Le résultat de l'élection donne le résultat suivant au 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 25

Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code électoral) : 0

Nombre de bulletins blancs (art. L.65 du Code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Candidat David **SOULIE** : 27 voix

Le Président déclare M. David **SOULIE** élu 1^{er} Vice-président du Syndicat Mixte Lot Dourdou.

M. David **SOULIE** remercie les délégués de leur confiance.

Paraphe :

E-I.



15.2 Election du 2^{ème} Vice-président :

Monsieur **Éric PICARD** demande à l'assemblée s'il y a des candidats. Monsieur Jean-Paul **ITIER** délégué titulaire de la Communauté de communes du Gévaudan est candidat. Monsieur **Éric PICARD** constate qu'il n'y a pas d'autres candidats.

Le résultat de l'élection donne le résultat suivant au 1^{er} tour de scrutin :
Nombre de présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 27
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code électoral) : 0
Nombre de bulletins blancs (art. L.65 du Code électoral) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 27
Majorité absolue : 14
Candidat Jean-Paul **ITIER** : 27 voix

Le Président déclare M. Jean-Paul **ITIER** élu 2^{ème} Vice-président du Syndicat Mixte Lot Dourdou.

M. Jean-Paul **ITIER** remercie les délégués de leur confiance.

15.3 Election du 3^{ème} Vice-président :

Monsieur **Éric PICARD** demande à l'assemblée s'il y a des candidats. Monsieur Hubert **FONTAINE** délégué titulaire de la Communauté de communes Conques Marcillac est candidat. Monsieur **Éric PICARD** constate qu'il n'y a pas d'autres candidats.

Le résultat de l'élection donne le résultat suivant au 1^{er} tour de scrutin :
Nombre de présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 25
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code électoral) : 0
Nombre de bulletins blancs (art. L.65 du Code électoral) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 27
Majorité absolue : 14
Candidat Hubert **FONTAINE** : 27 voix

Le Président déclare M. Hubert **FONTAINE** élu 3^{ème} Vice-président du Syndicat Mixte Lot Dourdou.

M. Hubert **FONTAINE** remercie les délégués de leur confiance.

15.4 Election du 4^{ème} Vice-président :

Monsieur **Éric PICARD** demande à l'assemblée s'il y a des candidats. Monsieur Michel **CASTANIER** délégué titulaire de la Communauté de communes de la Chataigneraie Cantalienne est candidat. Monsieur **Éric PICARD** constate qu'il n'y a pas d'autres candidats.

Le résultat de l'élection donne le résultat suivant au 1^{er} tour de scrutin :
Nombre de présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 25

Paraphe :

Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code électoral) : 0

Nombre de bulletins blancs (art. L.65 du Code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Candidat Michel **CASTANIER** : 27 voix

Le Président déclare M. Michel **CASTANIER** élu 4^{ème} Vice-président du Syndicat Mixte Lot Dourdou.

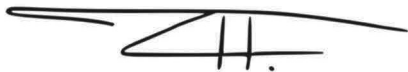
M. Michel **CASTANIER** remercie les délégués de leur confiance.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Madame la Préfète de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le

Le Secrétaire de séance,

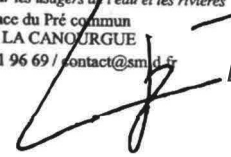


Léon THEBAULT-MAVIEL

Pour extrait conforme

Fait et publié à La Canourgue le

SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU Le Président,
L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières
25 place du Pré commun
48500 LA CANOURGUE
TÉL. 04 66 31 96 69 / contact@sm.d.fr



Éric PICARD